

## Une question qui fâche (et même deux)

**Date :** 27 mai 2021

Il me semble que l'on ne peut que se réjouir du fait que, même si c'est à la sauvette, la commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ait adopté le 26 avril dernier un « *guide interne de déontologie* ».

Mais est-ce bien déontologique d'imposer ainsi son \*\*\*point\*\*\* de vue ?...

---

Extrait du guide interne de déontologie adopté  
le 26 avril 2021 par la commission permanente  
du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

---

### **Fiche 2 : Les acteur.trices de la déontologie**

#### **I. Les acteur.trices internes au Département**

##### **➤ L'agent.e, premier.ère acteur.trice de la déontologie**

L'agent.e est le.la premier.ère acteur.trice et se doit de respecter les différents principes déontologiques :

Et secondairement, est-ce bien écologique... dans la mesure où - sur cet exemple - l'écriture inclusive consomme autour de 20 % de caractères supplémentaires, donc 20 % d'encre par exemple, mais aussi 20 % de papier ou de bande passante... ;-)